

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 février 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, FAGNI, MANGUELIN, MILLET, JANICHON, BLANC, MICHAUD, Mmes ROGNARD, DECHAIX, DEHAVANNE, CHAMBAUD

Excusés : Michel ALBERTI, Stéphane LAPALUD Francis PESTELLE, Delphine GUDET

Secrétaire de séance : Colette DECHAIX

Francis PESTELLE donne pouvoir à Pierre MICHAUD

1)- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 30 Janvier dernier est approuvé à l'unanimité.

2) PLU

Le Maire informe le Conseil que le PLU de la Commune ne pourra pas être validé ce soir du fait de la constatation d'erreurs sur le plan de zonage. Il a été demandé à Madame Dally Martin de tout mettre en œuvre pour que le conseil valide le PLU le 26 mars prochain.

3) Rythmes scolaires

Dans la perspective de la rentrée 2018, Monsieur le Maire rappelle qu'un vote a été organisé par le conseil d'école le 19 décembre 2017.

Les 3 collègues d'électeurs ayant majoritairement voté le retour à 4 jours, le conseil d'école a validé le retour à la semaine de 4 jours. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la décision du conseil d'école. L'inspection académique sera informée.

Joël Fagni demande au Conseil Municipal de voter la subvention à Pôle Enfance avant le vote du budget du fait du besoin de trésorerie de l'Association.

En absence de données chiffrées, le Conseil Municipal vote la somme de 36 000,00 euros pour 2018. Joël Fagni rappelle que cette somme sera répartie entre les 3 communes.

Le Maire rappelle la modification des horaires de l'école pour la rentrée scolaire 2018 :

8H45-11H45 / 13H30-16H30

4) Débats Orientations Budgétaires

Le Maire rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas obligatoire, pour les communes de moins de 3500 habitants. Néanmoins, il propose au Conseil de débattre sur des orientations budgétaires possibles pour 2018.

Le débat s'installe autour des différents points budgétaires.

-Accessibilité	20 000,00 euros
-Ecole	20 000,00 euros
-Voirie Communale	60 000,00 euros
-Bâtiments Communaux	20 000,00 euros
-Service Incendie	2 500,00 euros
-Bâtiments locatifs	30 000,00 euros

Un débat s'engage également autour du dossier concernant l'accessibilité et la difficulté d'appliquer la loi .

Il rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux du parking.

Six entreprises ont déposé un dossier de candidature.

-Entreprise Roger MARTIN	pour	331 000,00 euros HT	avec une note de	93.90/100
-Entreprise COLAS		368 910.82 euros HT	de	90.90/100
-Entreprise EUROVIA		364 282.93 euros Ht	de	85.56/100
-Entreprise SOCALF		348 931.50 euros Ht	de	78.59/100
-Entreprise GUINOT		434 820.20 euros Ht	de	66.69/100
-Entreprise DANNENMULLER		316 647.50 euros Ht	de	62.5/100

La commission d'appel d'offres s'est réunie et après l'étude des candidats a retenu l'entreprise Roger MARTIN de VONNAS(Ain) pour un montant de 331 000,00 HT soit 397 200,00 TTC (PSE Compris avec une note de 93.90).

Le Conseil Municipal valide cette candidature et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte d'engagement et toutes les pièces s'y rattachant.

5) Logements communaux

Il n'y a toujours pas de visite pour le RDC de la résidence des Platanes, le Conseil doit réfléchir sur l'avenir de ces locaux.

Actuellement , plusieurs appartements se retrouvent vacants :

- deux appartements au-dessus de l'école Primaire
- deux logements à la Résidence les Platanes

6) Groupements de commandes :

Signalisation horizontale des routes et des voies d'accès

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Autorise l'adhésion de la Commune de Marlieux au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un accord –cadre à bons de commandes pour la création, l'entretien et la signalisation horizontale des routes et voies d'accès.

-Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupements et toutes autres pièces nécessaires,

-Désigne la Communauté de Communes de la Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes

Fournitures Administratives et scolaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Autorise l'adhésion de la Commune de Marlieux au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un accord –cadre à bons de commandes pour l'achat des fournitures administratives et scolaires.

-Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupements et toutes autres pièces nécessaires,

-Désigne la Communauté de Communes de la Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes

Le Maire rappelle que du matériel est déjà mutualisé et disponible à la Communauté de Communes de la Dombes.

7) Comptes rendus de réunions

-SRTC (Syndicat des Rivières des Territoires de la Chalaronne)

-La place du Syndicat et une modification des statuts est discutée actuellement dans le cadre de la Communauté de Communes de la Dombes.

Eliane Rognard informe que le syndicat subventionne pour la dernière année du matériel alternatif. Les demandes seront à faire avant fin juin.

-Syndicat de la Veyle

Pascal Manguelin rappelle que Marlieux sera concerné en 2020 par le nouveau programme concernant les fossés.

Communauté de Communes de la Dombes

Les travaux du parking commenceront en avril /mai pour finir en septembre.

Les travaux de la crèche ont déjà commencé et se termineront en principe en novembre 2018.

GEMAPI : la prise de compétence de la Communauté de Communes de la Dombes pour l'eau potable et l'assainissement aura lieu au 01 janvier 2020. (Courrier de la Préfecture).

8) Questions diverses

Vote à l'unanimité des subventions

-Association Eau Soleil

Versement d'une subvention d'un montant de 50,00 euros pour financer un projet au Maroc en partenariat avec le lycée Technique de Fabien Michaud.

-Association Basket –Bouchoux 11 enfants de Marlieux sont concernés - versement d'une subvention de 200,00 euros

-Cuma Sandrans AG du 13 /03/2018

Patrick Janichon demande la possibilité de faire un troisième passage sur les à- côtés des chemins.

-Enrobé à froid livraison semaine du 8 mars

Plusieurs dates sont prévues pour boucher les trous sur les voies communales.

Les 2 derniers samedi de mars et le 7 avril

-Bulletin municipal Impression de 800 exemplaires : 3100,00 euros

Participation des sponsors 1200 ,00 euros

Eliane Regnard demande à ce que l'on trouve un local pour stocker les tables et bancs du Sou des Ecoles.

La séance est close à 22H30

Prochain Conseil Municipal : le Lundi 26 Mars 2018